

JEUNESSE

SÉJOURS VACANCES



↑ été 2024 ↑

6 - 10 ans
(du CP au CM2)

6^e - 17 ans

Vélizy-Villacoublay



SÉJOURS ÉTÉ

Réservations du 25 mars au 7 avril 2024

Pour favoriser l'équité dans les départs des enfants en séjour de vacances, les règles d'attribution reposent sur les principes suivants :

- Les enfants qui n'ont pas pu partir l'année précédente partiront en priorité.
- Un tirage au sort sera effectué si le nombre d'enfants dépasse le nombre de places disponibles.

Pour être recevables, les demandes devront être renvoyées **entre le 25 mars et le 7 avril 2024. Les demandes hors délais seront traitées à l'issue de la période d'inscription, sous réserve de places disponibles.** Une réponse, vous sera communiquée par les services municipaux **le 22 avril au plus tard.** Il conviendra alors de confirmer la participation de votre enfant par mail **avant le 29 avril 2024.**

Où envoyer les demandes de réservations ?

Les demandes de réservations se feront **UNIQUEMENT** depuis votre **Portail Famille, en zone authentifiée.**



Vous trouverez les différents bulletins d'inscription depuis l'icône **"Créer une inscription".**

Encadrement et rythme des séjours

- > **L'encadrement** dans les centres est conforme à la réglementation en vigueur : le personnel possède tous les diplômes requis (BAFA, BAFD, etc.). Le taux d'encadrement est au minimum d'un adulte pour 10 enfants. Toutes les activités sportives sont encadrées par des animateurs spécialisés selon la législation en vigueur.

Un assistant sanitaire diplômé assure le suivi médical des enfants et s'adresse au médecin attitré du centre en cas de besoin.

- > Quelle que soit la spécificité du séjour, le rythme général est adapté à l'âge des participants. Dans l'éventualité où un centre accueille 2 tranches d'âge, chacun des groupes a son propre rythme de vie.



6/10 ans (du CP au CM2)

14 jours

du 6 au 19 juillet

NOTRE DAME DE MONTS
Vendée

Séjour "Vacances à la mer"

Situation et cadre de vie

Situé dans une zone résidentielle à proximité du centre-ville de Notre Dame de Monts, en plein cœur de la Vendée, le centre est entouré de 5 km de plage, 321 ha de forêt et 1336 ha de marais.

Programme

- **Kayak de mer**
- **Visite du Jardin des Vents**
- **Cerf-volant**
- Visite de l'île de Noirmoutier
- Balade en bateau à la découverte de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Vélos
- Plage
- Ateliers, journées à thèmes, animations, veillées, olympiades



Hébergement

Le bâtiment typiquement vendéen est situé sur un terrain de 2500 m² en partie ombragée, équipé de 2 salles d'activités, d'une salle à manger et de chambres spacieuses, équipées de rangements et de blocs sanitaires.

Transport

Car - TGV et Car grand tourisme pour les trajets sur place.

Le transfert A/R en car est assuré entre la ville de Vélizy-Villacoublay et la Gare de Paris.

Les indispensables

Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant. Le certificat d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Coût réel du séjour 1250,00 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 125 €	T4 : 587,50 €
T2 : 250 €	T5 : 687,50 €
T3 : 462,50 €	T6 : 750 €

T extérieur 1 : 1125 €

T extérieur 2 : 1250 €

6/10 ans (du CP au CM2)

8 jours

du 6 au 13 juillet

VENDÔME
Loir-et-Cher

Séjour "Far West"



Situation et cadre de vie

Situé à Vendôme, à 160 km de Vélizy-Villacoublay, le centre est dans une propriété privée dotée de 3 villages autonomes.

Programme

Les enfants évoluent dans chaque village et pratiqueront au moins une activité principale :

- Poney
- Tir à l'arc
- Découverte du canoë
- Découverte de la voltige
- Poney-Ball
- Création de costumes en tissu, maquillage
- Fabrication de sa tunique indienne en tissu
- Fabrication de colliers capteur de rêves
- Bijoux Indiens, poterie
- Travail de la fourrure synthétique, travail du cuir
- Tams-tams, danse country



Hébergement

Dans une ambiance « Camping », les enfants sont accueillis dans la propriété et découvrent les 3 thèmes proposés.

Chaque village est composé de 12 à 14 « tentes » en dur, de 6 à 8 couchages chacune et d'une salle de restauration.

Les blocs sanitaires et les douches sont situés dans un bâtiment à proximité.

Transport

Car grand tourisme.

Les indispensables

Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant. Le certificat d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Coût réel du séjour 618 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 61,80 € T4 : 290,46 €

T2 : 123,60 € T5 : 339,90 €

T3 : 228,66 € T6 : 370,80 €

T extérieur 1 : 556,20 €

T extérieur 2 : 618 €



6/10 ans (du CP au CM2)

7 jours

du 15 au 21 juillet

BÉROU-LA-MULOTIÈRE
Eure-et-Loir

Séjour "Multisports"

Situation et cadre de vie

Situé en Eure-et-Loir, à 110 km de Paris et 35 km de Dreux, le centre est entouré de verdure (bois, champs et rivière)..

Programme

- **Équitation**
 - Journée d'animation exceptionnelle
 - La forêt des 5 sens
 - Fabrication de cabanes
 - Jardin sensoriel
 - Animation tipi : soirée autour du feu, grillades, histoires d'indiens, chants, danse
 - Initiation camping
 - Baignade
 - Veillées



Hébergement

Le centre est situé sur l'Avre, rivière qui prend sa source dans la région naturelle du Perche.

Au pied d'une colline, couverte d'une forêt aux hautes futaies centenaires, la structure d'accueil est un ancien moulin réaménagé, équipé de chambres avec de nombreux rangements, de sanitaires attenants, de 3 salles d'activités et d'une piscine sécurisée.

Transport

Car grand tourisme.

Les indispensables

Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant. Le certificat d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Coût réel du séjour 650 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 65 € T4 : 305,50 €

T2 : 130 € T5 : 357,50 €

T3 : 240,50 € T6 : 390 €

T extérieur 1 : 585 €

T extérieur 2 : 650 €

6/10 ans (du CP au CM2)

8 jours

du 18 au 25 août

VENDÔME
Loir-et-Cher

Séjour "Far West"



Situation et cadre de vie

Situé à Vendôme, à 160 km de Vélizy-Villacoublay, le centre est dans une propriété privée dotée de 3 villages autonomes.

Programme

Les enfants évoluent dans chaque village et pratiqueront au moins une activité principale :

- Poney
- Tir à l'arc
- Découverte du canoë
- Découverte de la voltige
- Poney-Ball
- Création de costumes en tissu, maquillage
- Fabrication de sa tunique indienne en tissu
- Fabrication de colliers capteur de rêves
- Bijoux Indiens, poterie
- Travail de la fourrure synthétique, travail du cuir
- Tams-tams, danse country



Hébergement

Dans une ambiance « Camping », les enfants sont accueillis dans la propriété et découvrent les 3 thèmes proposés.

Chaque village est composé de 12 à 14 « tentes » en dur, de 6 à 8 couchages chacune et d'une salle de restauration.

Les blocs sanitaires et les douches sont situés dans un bâtiment à proximité.

Transport

Car grand tourisme.

Les indispensables

Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant. Le certificat d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Coût réel du séjour 618 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 61,80 € T4 : 290,46 €

T2 : 123,60 € T5 : 339,90 €

T3 : 228,66 € T6 : 370,80 €

T extérieur 1 : 556,20 €

T extérieur 2 : 618 €



6^{èmes}/17 ans

14 jours

**du 8 au 21 juillet
ou du 5 au 18 août**

NARBONNE
Aude

Situation et cadre de vie

Centre situé à Narbonne, à 4,5 km du centre ville de Narbonne et à 1 km d'une base nautique.

Une plage interminable de sable fin, 3 000 heures de soleil par an,
un Parc Naturel Régional...

Programme

- Paddle
- Kayak
- Karting
- Espace du Grand Narbonne :
activités, piscine...

Mais aussi : Baignades à la plage,
activités manuelles, artistiques ou sportives,
visites et découverte de la région,
sans oublier les veillées tous les soirs !



Hébergement

Établissement de bon confort, dans un cadre de verdure luxuriant comprenant des jardins, des terrains de sport et de jeux. Il est constitué de chambres de 2 et 3 lits. Des salles d'activités sont à disposition ainsi que des installations sportives.

Transport

TGV depuis Paris, un autocar assurera le trajet jusqu'au centre.

Le transfert A/R en car est assuré entre la ville de Vélizy-Villacoublay et la Gare de Paris.

Les indispensables

Le certificat d'aptitude à la pratique des activités nautiques et aquatiques.

Coût réel du séjour 1190,00 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 119 €	T4 : 559,30 €
T2 : 238 €	T5 : 654,50 €
T3 : 440,30 €	T6 : 714 €

T extérieur 1 : 1071 €

T extérieur 2 : 1190 €

6^{èmes}/17 ans

14 jours

du 15 au 28 juillet *

MULLINGAR
Irlande



Situation et cadre de vie

Au mois de juillet, les jeunes seront hébergés à Mullingar (Comté du Westmeath), à 75 km à l'Ouest de Dublin. Mullingar, 21 000 habitants, est la 2^{ème} plus grande ville de Westmeath. On y trouve la maison des jardins du Belvédère, une cathédrale, des lacs....

Programme

Cours d'anglais par niveau et par petit groupe (12 jeunes maximum) : 30 h sur la totalité du séjour (Grammaire, familiarisation avec la langue, développement de la capacité d'expression, exercices écrits et oraux). L'objectif pédagogique principal est d'abord d'améliorer l'oral.

- **Excursion à Dublin :** 1 journée.
- **Château de Birr :** 1 demi-journée.
- **Excursion à Galway :** 1 journée.

Initiation aux danses irlandaises - Découverte de sports irlandais (hurling, football gaélique)
Sports variés - Soirées d'animation.

En fonction du nombre total d'inscrit par dates, les jeunes peuvent être amenés à être répartis par tranche d'âge.

Hébergement

En famille d'accueil. 2 jeunes par famille pour les moins de 14 ans, 1 jeune par famille pour les plus de 14 ans.

Transport

Avion puis car.

Les indispensables

La carte européenne d'assurance maladie.
Les bons VACAF ne fonctionnent pas pour un séjour à l'étranger.

*Les dates du séjour peuvent être modifiées à +/- 24h. Selon les périodes et le nombre d'inscrits, les jeunes pourront aussi être réunis dans une seule et même ville.

Coût réel du séjour 1850 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 185 € T4 : 869,50 €

T2 : 370 € T5 : 1017,50 €

T3 : 684,50 € T6 : 1110 €

T extérieur 1 : 1665 €

T extérieur 2 : 1850 €

Une autorisation de sortie de territoire pour les mineurs est obligatoire. Le document est téléchargeable sur www.service-public.fr



6^{èmes}/13 ans - 14/17 ans

14 jours

du 2 au 15 août *

BIRR
Irlande

Situation et cadre de vie

La petite ville de Birr, 6 000 habitants, est située au cœur de l'Irlande, dans le Comté de l'Offaly, à 140 km de Dublin. Cette ville historique, au style architectural géorgien, a su conserver son atmosphère très familiale.

Programme

Cours d'anglais par niveau et par petit groupe (12 jeunes maximum) : 30 h sur la totalité du séjour (Grammaire - Familiarisation avec la langue - Développement de la capacité d'expression - Exercices écrits et oraux). L'objectif pédagogique principal est d'abord d'améliorer l'oral.

11/13 ans :

Excursion à Dublin : 1 journée.

Château de Birr : 1 demi-journée.

Excursion à Galway : 1 journée.

Initiation aux danses irlandaises - Découverte de sports irlandais (hurling, football gaélique)
Sports variés - Soirées d'animation.

14/17 ans :

2 excursions à Dublin : visite de la ville, découverte de la National Gallery of Ireland, Trinity collège...

Excursions à Glendalough et/ou Wicklow
Sports variés, en particulier des sports gaéliques, initiation à la cuisine, art....

Hébergement

En famille d'accueil. 2 jeunes par famille pour les moins de 14 ans, 1 jeune par famille pour les plus de 14 ans.

Transport

Avion puis car.

Les indispensables

La carte européenne d'assurance maladie.

Les bons VACAF ne fonctionnent pas pour un séjour à l'étranger.

*Les dates du séjour peuvent être modifiées à +/- 24h. Selon les périodes et le nombre d'inscrits, les jeunes pourront aussi être réunis dans une seule et même ville.

Coût réel du séjour 1850 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 185 € T4 : 869,50 €

T2 : 370 € T5 : 1017,50 €

T3 : 684,50 € T6 : 1110 €

T extérieur 1 : 1665 €

T extérieur 2 : 1850 €

Une autorisation de sortie de territoire pour les mineurs est obligatoire. Le document est téléchargeable sur www.service-public.fr

Règlement intérieur

Afin que chaque séjour se déroule au mieux, la ville de Vélizy-Villacoublay demande aux parents de prendre connaissance du présent règlement et de s'engager à le respecter et à le faire respecter par leur enfant.

La réussite de ces séjours est l'affaire de tous !

ARTICLE 1

Les séjours sont ouverts aux enfants dont les parents sont résidents Véliziens et aux enfants du personnel communal.

Si les familles souhaitent inscrire leur enfant sur les 2 périodes (Juillet/Août), il leur sera demandé de prioriser leur demande.

L'enfant sera alors inscrit d'office en liste d'attente pour le séjour positionné en second choix. L'inscription sera validée dans la mesure des places disponibles. Cette disposition est prise afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de participer aux séjours.

L'inscription à un séjour est possible pour toute famille, sous réserve qu'elle n'ait pas d'impayés en cours avec la Ville. L'inscription d'un enfant dont la famille a des impayés en cours de règlement (justificatif à l'appui) sera étudiée.

ARTICLE 2

Pour s'inscrire à un séjour, les parents doivent remplir le bulletin de réservation individuel via le Portail famille, icône "Créer une inscription". Pour l'inscription définitive des enfants, les critères suivants seront pris en compte :

- Priorité 1 : les enfants restés en liste d'attente l'année précédente, qui n'ont pas pu partir, sur une période identique.
- Priorité 2 : les enfants qui n'ont pas bénéficié d'un séjour l'année scolaire précédente.
- Priorité 3 : tirage au sort (à l'issue de la période d'inscription) parmi les inscriptions restantes, dans la limite des places disponibles prévues pour le séjour.

Un seul séjour par enfant et par période d'inscription (Juillet/Août). Toutefois si des places restent disponibles, la Ville se réserve le droit d'accepter une deuxième inscription pour une même période.

Après acceptation et sous réserve des critères de l'article 1 et des places disponibles, l'inscription est confirmée par l'envoi du dossier définitif.

Les tarifs des séjours sont établis d'après le quotient familial à faire calculer auprès du guichet unique. En l'absence de quotient familial, le tarif de la catégorie la plus élevée sera appliqué.

Règlement intérieur

La facture de paiement du séjour est envoyée par la régie. Les familles ont la possibilité de régler en trois échéances la somme due. Elles peuvent prendre contact avec la régie à cet effet.

La ville de Vélizy-Villacoublay est conventionnée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre du dispositif VACAF- Aide aux Vacances Enfants. Si des familles bénéficient de cette aide, elles doivent en informer la régie.

Les familles recevront un dossier d'inscription, propre à chaque organisme et devront leur renvoyer, dûment complété, signé et assorti des pièces exigées, dans les délais impartis.

Il est particulièrement important de signaler dans ce dossier tout problème de santé pouvant gêner l'enfant lors de son séjour. Pour les séjours à l'étranger, la Carte Nationale d'Identité ainsi qu'une autorisation de sortie de territoire ou le passeport individuel, en cours de validité, sont obligatoires. Les délais d'obtention pouvant être parfois longs, les familles peuvent se renseigner auprès du guichet unique.

Une réunion d'information sur le déroulement des séjours est proposée aux parents par l'organisme. Lors de cette réunion sont abordés des points tels que la vie quotidienne pendant le séjour, les lieux, les recommandations diverses...

Un représentant de l'organisme est présent pour répondre aux questions des familles. Il est vivement conseillé d'y assister. Les enfants sont les bienvenus.

Des enfants d'autres communes peuvent participer au même séjour, les lieux de séjour ne sont pas exclusivement réservés aux Véliziens. Par ailleurs, pour certains séjours, l'éventail d'âges des participants accueillis peut être plus large que celui choisi par la ville de Vélizy-Villacoublay. Toutefois, le fonctionnement du centre respecte la spécificité et le rythme de vie des différentes tranches d'âges par la constitution de groupes de vie homogènes.

ARTICLE 3

Dans des circonstances exceptionnelles, l'organisme peut, avec l'accord de la Ville, modifier le mode de transport. Le lieu de départ et de retour à Vélizy-Villacoublay est précisé sur la convocation de départ. Il est instamment demandé aux parents d'être vigilants sur les horaires notés sur la fiche transport qui leur est envoyée.

Règlement intérieur

Tout manquement grave à la discipline dûment attesté par le Directeur du centre pendant un séjour (ex. : consommation d'alcool, comportements violents...) est signalé aux parents et l'exclusion peut être prononcée par le Directeur du centre. Dans ce cas, aucun remboursement n'est effectué.

Les frais de rapatriement, hors motifs médicaux, quel que soit le quotient familial, sont à la charge des parents. Il en est de même pour le coût du transport aller-retour de l'animateur chargé de l'accompagnement du jeune jusqu'à sa famille et du remboursement des dégâts occasionnés.

Le coût du séjour facturé à la famille est dû dans son intégralité.

De plus, dans le cas d'un rapatriement pour raisons disciplinaires, le jeune pourra ne pas être accepté pour participer à un futur séjour.

L'ensemble du trousseau de l'enfant doit être marqué. En cas de perte ou de vol, il n'est prévu aucun dédommagement de la part de la ville de Vélizy-Villacoublay. Il est recommandé de ne pas emporter d'effets de valeur et de prévoir un trousseau adapté au séjour.

ARTICLE 4

Un questionnaire est envoyé à chaque famille pour évaluer la satisfaction des enfants et des parents. Il permet par ailleurs de préparer la saison suivante. Les parents s'engagent à le retourner dûment rempli à la Direction de l'éducation pour les séjours de 6 à 11 ans ou au Service jeunesse pour les séjours adolescents.

ARTICLE 5

La ville de Vélizy-Villacoublay se réserve le droit d'annuler un séjour par manque de participants ou toute autre raison. Dans ce cas, une nouvelle destination pourra être proposée. Toute annulation plus de trois semaines avant le départ entraîne la facturation de 10 % du coût du séjour pour la famille.

Toute annulation moins de trois semaines avant le départ entraîne la facturation de 100 % du coût du séjour.

En cas d'annulation pour maladie ou problèmes familiaux graves (et sur justificatifs), ces modalités ne seront pas appliquées.

En cas d'annulation des activités à l'initiative de l'organisateur du séjour, celui-ci devra proposer un programme d'activités équivalent à celui initialement prévu.

En cas de rapatriement sanitaire ou d'interruption du séjour, suite à accident de l'enfant, les familles bénéficieront d'un remboursement du séjour au prorata des jours non effectués.